Date : 13/12/2020

Procès-verbal de la Commission de surveillance des opérations électorales
Réunion du 09 Décembre 2020

Présents au District de l'Aude :
Président : Guillem RICOUR
Présents : Hubert ZANATTA, José RECIO, Jean PUEO, Jean KACPRZACK
Présent en visioconférence :
Roland SAYEN
Assistent :
Sandrine FABIE, Damien TRASTET, Michel DORLENCOURT, Claude LACOUR

Point sur les décisions du Comité Directeur

Le Comité Directeur du District a décidé d'organiser l'Assemblée Générale en présentiel en laissant la possibilité d'organiser les votes en distanciel si les autorités ne permettent pas les rassemblements. Par conséquent, la commission travaille sur les deux modes d'organisation avant une prise de décision définitive devant intervenir au plus tard le Vendredi 11 Décembre.

Organisation des deux modes de votes

La société prestataire altern'active system invitée à participer à la réunion a pu présenter les deux modes d'organisation des votes aux membres de la commission.

L'AG en présentiel

Dans le cas d'une AG en présentiel, les votes seront réalisés grâce à des boîtiers électroniques paramétrés en amont et récupérés par les représentants des clubs lors de l'émargement. En cas de pouvoir, le votant aura autant de boitiers supplémentaires que de pouvoirs. Le temps de chaque vote sera établi de manière suffisante pour que ce votant ait le temps pour voter au nom de ses mandants (Pour rappel, le nombre de pouvoirs pour un seul votant est plafonné à 5).
Il est précisé que dans ce mode d'assemblée les pouvoirs pourront être reçus jusqu'à la fin de l'émargement.

L'AG dématérialisée

Dans le cas d'une AG dématérialisée, les représentants des clubs devront se connecter à deux liens distincts :

- Une connexion à l'application Teams qui permettra de suivre le déroulement de l'AG (discours, présentation des comptes...). Lien envoyé sur les adresses officielles des clubs et des représentants des clubs.

- **Une connexion à l'application de vote dédiée**. Le lien de connexion sera envoyé sur les adresses mail personnelles des Présidents de clubs (ou des représentants désignés) renseignée sur Footclubs, le Mercredi 16 Décembre. Si l'adresse personnelle d'un des représentants n'est pas valide ou n'est pas renseignée sur Footclubs, un envoi sera effectué en complément sur l'adresse officielle des clubs.
- A noter qu'un vote test sera organisé la veille de l'AG, ce qui permettra à tous les votants de se familiariser avec l'outil de vote (horaire à confirmer).

Par ailleurs, compte tenu de la complexité de la réalisation du fichier des votants, la commission confirme, comme indiqué dans le courrier de convocation adressé aux clubs, que les pouvoirs doivent parvenir au District avant le 16 Décembre dans le cas d'une assemblée Dématérialisée.

Enfin, la commission a pris note du souhait du Président du District de l'Aude de faire appel à un huissier de justice pour le contrôle des opérations.

Constitution du fichier des votants

Afin d'assurer le paramétrage des voix des clubs, la commission travaille sur le fichier devant déterminer les droits de votes de chaque club. Etant précisé que :

- Les groupements ainsi que les clubs créés lors de la saison 2020/2021 ne pourront pas prendre part aux votes. En revanche, ils seront invités à participer à l'AG.
- Les clubs fusionnés à l'issue de la saison 2019/2020, bénéficient du cumul des voix des deux clubs issus de la fusion à la fin de la saison 2019/2020.
- Vu la décision du comité de direction de repousser la date limite des règlements clubs au 15 janvier 2021, la commission considère que l'ensemble des clubs audois sont en règle vis-à-vis de la situation financière pour l'assemblée générale élective du district le 19 décembre 2020.

Ce fichier sera envoyé aux deux listes candidates au plus tard le 16 décembre.

Questions diverses :

La commission porte à la connaissance des clubs et des candidats les informations suivantes :

- Les discours des deux candidats tête de liste seront limités à 5 minutes chacun. L'ordre des discours sera déterminé par tirage au sort.
- L'émargement sera clos à 9h30 étant précisé que les clubs qui arriveraient entre le début de l'AG et cet horaire prendront l'AG en cours de déroulement.
- Le secrétariat de la commission le jour de l'AG sera assuré en binôme par messieurs Zanatta et Sayen.

Le Président

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL
7 Rue Haute BP 1037 11860 CARCASSONNE Cedex
Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200035